

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	VERDIE GRANDES LIGNES
Raison sociale de l'entreprise	SAS VERDIE GRANDES LIGNES
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	voir pièces jointes 03 - LICENCES DE TRANSPORT 2017 VGL
Département d'établissement de l'entreprise	31 - HAUTE-GARONNE

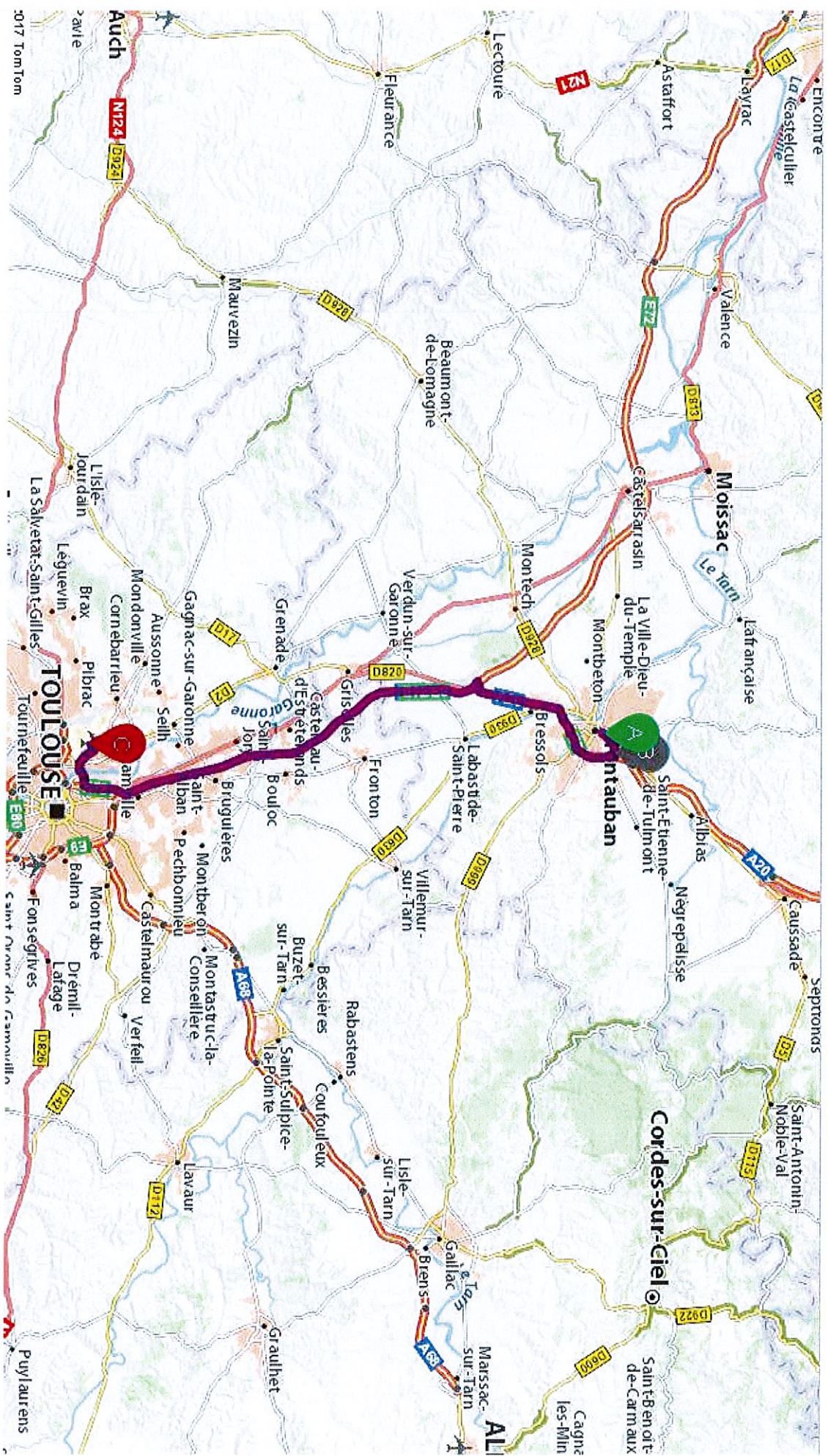
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Montauban - Salle Eurythmie Rue Salvador Allende, 82000 MONTAUBAN 44 024080 1 360094
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Aéroport de Toulouse-Blagnac CS 90103, 31703 BLAGNAC CEDEX 43 630650 1 374457

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : 01 - Itinéraire Montauban Salle Eurythmie - Aéroport de Toulouse Blagnac
Temps de parcours en heures et minutes	1 heure et 00 minute
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : 02 - Fréquence de passage et offre proposée entre Montauban Salle Eurythmie et Aéroport Toulouse-Blagnac



MONTAUBAN SALLE EURHYTHMIE <> AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC

Sens Salle Eurythmie > Aéroport Toulouse-Blagnac

Montauban Salle Eurythmie Départ		Lundi, Mardi, Jeudi		Mercredi		Vendredi			Samedi			Dimanche	
Aéroport Toulouse-Blagnac Arrivée	06:15	09:40	06:15	07:20	06:15	09:40	14:40	07:15	09:40	13:00	16:10		
	10:40					10:40	15:45	08:25	10:50	14:05	17:20		
	1 x 29 pl.	1 x 29 pl.	1 x 29 pl.			1 x 29 pl.	1 x 29 pl.	1 x 29 pl.	1 x 29 pl.	1 x 29 pl.	1 x 29 pl.		

Sens Aéroport Toulouse-Blagnac > Montauban Salle Eurythmie

Aéroport Toulouse-Blagnac Départ		Lundi, Mardi, Jeudi		Mercredi		Vendredi		Samedi		Dimanche		
		11:35	19:00	19:00		11:35	13:30	19:00	08:30	11:55	15:05	18:25
Montauban Salle Eurythmie Arrivée		12:45	20:10	20:10		12:45	14:35	20:10	09:35	12:55	16:05	19:30
		1 x 29 pl.	1 x 29 pl.	1 x 29 pl.		1 x 29 pl.	1 x 29 pl.	1 x 29 pl.	1 x 29 pl.		1 x 29 pl.	1 x 29 pl.

Jours exceptionnels

mercredi 08/05/2019
jeudi 06/06/2019
lundi 10/06/2019

circule comme un dimanche
circule comme un vendredi
circule comme un vendredi
circule comme dimanche